SITUATION DES ENFANTS À CHARGE ÂGÉS DE 16 ANS À 20 ANS

REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT DE PLUS DE 16 ANS (annexe 5)

De 16 à 20 ans, l'enfant est considéré comme à charge s'il ne perçoit pas une rémunération nette supérieure à 55% du SMIC brut, une allocation de son propre chef (ALS ou APL) ou s'il ne vit pas en couple (mariage, pacs, concubinage).

1 - Identification de l'agent

NOM :……..

PRENOM : ……

GRADE : …… DISCIPLINE :……

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION : ……

2 - Renseignement relatif à l'enfant à charge

NOM : …… PRÉNOM : ……

NÉ(E) LE: ……

3 - Situation de l'enfant à charge : (cocher la case correspondant à la situation)

- ☐ Poursuivant ses études **(Rappel : cet enfant ne doit pas bénéficier d'aide au logement (APL ou ALS))** → Joindre un certificat de scolarité.
- ☐ Placé en apprentissage → Joindre une copie du contrat d'apprentissage.
- ☐ En stage de formation professionnelle → Joindre une attestation de l'organisme responsable du stage de formation professionnelle indiquant la durée, le type et la rémunération.
- ☐ Infirme, handicapé ou atteint d'une maladie chronique → Joindre une attestation indiquant que cet enfant ouvre droit à l'allocation d'éducation spéciale ou un certificat médical attestant l'état de santé de votre enfant.
- ☐ Enfant n'entrant pas dans l'une des catégories énumérées ci-dessus et âgé de moins de 20 ans → Joindre une attestation justifiant de sa situation ou compléter l'attestation ci-dessous :

Je soussigné(e), Nom ……..Prénom ……..atteste sur l'honneur que mon enfant : Nom ……Prénom ……
né(e) le…… dont j'assure la charge de manière permanente n'exerce aucune activité professionnelle.

À NOTER : Une activité professionnelle réduite n'est pas incompatible avec le maintien du SFT dès lors que la rémunération mensuelle n'excède pas 55% du SMIC mais **vous devez fournir les bulletins de salaire de votre enfant ou avis de paiement Pôle emploi**, selon le cas.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce document sont exacts. Je m'engage à faire connaître immédiatement tout changement dans la situation de mon enfant décrite ci-dessus.

Fait à ……, le……

Signature

Mentions légales de la CNIL - Rectorat de l'académie de Nancy - Metz
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier administratif et financier. Les destinataires des données sont votre service gestionnaire et/ou les services de la DDFIP.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Rectorat de Nancy – Metz, 2 rue Philippe de Gueldres - CO 30013 - 54035 Nancy cedex.
En revanche, s'agissant de traitements de données RH, le droit d'opposition des personnes a été régulièrement écarté par les arrêtés de création des systèmes d'information Agora, EPP public et privé, Agape public et privé en application des dispositions de la loi de 1978.